

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les policiers municipaux applaudissent le dépôt d'un projet de loi anti-quotas

Montréal, le jeudi 12 février 2015 - La Fraternité des policiers et policières de Montréal ainsi que la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec applaudissent le dépôt, par la Coalition Avenir Québec, d'un projet de loi visant à bannir les quotas de contravention.

« Il serait grandement souhaitable que le gouvernement donne suite à cette excellente initiative » a déclaré André Potvin, vice-président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. « La population est clairement en faveur d'une loi qui assurerait la sécurité routière et non la taxation indirecte des automobilistes » a ajouté Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Les deux leaders syndicaux soulignent également que faire passer la sécurité publique avant les revenus en matière de contraventions relève simplement du gros bon sens.

Rappelons que les policiers municipaux du Québec demandent depuis un certain temps déjà que la Loi sur la police interdise l'imposition de quotas ainsi que l'évaluation des policiers sur la base du nombre de constats d'infraction émis. « Nos policiers veulent intervenir en matière de sécurité publique, pas collecter des taxes » a réitéré Yves Francoeur. « C'est le temps de régler la question en mettant les citoyens à l'abri des abus de plusieurs municipalités qui détournent l'objectif des constats d'infraction » conclut André Potvin.

-30-

Source : Fraternité des policiers et policières de Montréal
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

Renseignements: Martin Desrochers
Directeur des communications et de la recherche
Fraternité des policiers et policières de Montréal

514 527-4161 / Cell : 514 913-0708
martind@fppm.qc.ca

Alexandre Banville,
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
514 772-2984, abanville@coopbelvedere.com